

**CERE (LANDES)
DIMANCHE 11 OCTOBRE 2020
LA PIERRE CESCUTTI
TROPHEE ROLLANDE DANNE**



Matin épreuves Ufolep toutes catégories
Après-midi épreuves FFC 2 et 3ème cat
juniors et Pass-cyclisme
Voir détail du règlement

CERE - LA PIERRE CESCUTTI 2020 – REGLEMENT TROPHEE ROLLANDE DANNE

Art 1 - Le STADE MONTOIS CYCLISME organise le Dimanche 11 octobre, La Pierre Cescutti deux épreuves cyclistes sur la Commune de Cère, le matin avec l'UFOLEP et l'après-midi FFC placées respectivement sous les règlements correspondants aux épreuves sur route d'une journée.

Art.2 – COMPETITIONS ET PARTICIPATION

- Ufolep seniors : 1ère, 2ème, 3ème, 4ème catégorie et Féminines
- FFC, Seniors 2ème, 3ème catégorie, juniors et Pass-cyclisme.
- **Les engagements** s'effectueront sur les sites internet respectifs dans le respect des règles Ufolep et FFC, **il n'y aura pas d'engagement au départ.**

Art 3 - DETAIL D'ORGANISATION

- Distance, remise des dossards, appel et départ : route de Geloux, VC1, lieu-dit « Le Moulin » chez Mr et Mme Martinez

| | DISTANCES | DOSSARDS | APPELS | DEPARTS | ARRIVEES |
|---------------|-----------------------------------------------------------|-------------------|---------------|----------------|-------------------|
| UFOLEP | 64 km: 8 trs-3ème cat 56 km: 7 trs-4ème cat | à partir de 8h00 | 9h00 | 9h15 | A partir de 10h30 |
| | 80 km :10trs-1ère cat 72 km: 9 trs-2ème cat | à partir de 8h00 | 10h45 | 11h | A partir de 12h45 |
| FFC | 88 Km :11trs - 2ème et 3ème cat, juniors Pass-cyclisme | à partir de 13h30 | 14h30 | 14h45 | Vers 17h |

Nota : l'organisation en concertation avec les arbitres peuvent modifier les horaires et distances

Art 4 - LES PRIX

- 5 prix en nature au 5 premiers de chaque catégorie remis lors de la réception.
- Seniors 2 et 3ème catégorie, juniors, pass-cyclisme 15 prix pour la grille à 274€

Art 5 - SECURITE

1. Tous les coureurs, devront respecter les règles de circulation autorisées par l'Avis de déclaration de la Mairie et le code de la route notamment, **il est obligatoire de respecter la circulation sur la moitié droite de la chaussée.**
2. Tout coureur lâché du peloton devra respecter scrupuleusement le code de la route et, **pourra sur décision des arbitres, avoir obligation de quitter la course** pour des raisons de sécurité.
3. Le **port du casque est obligatoire** en permanence dès la présence sur le circuit.

Art 6 – Mesures Sanitaires

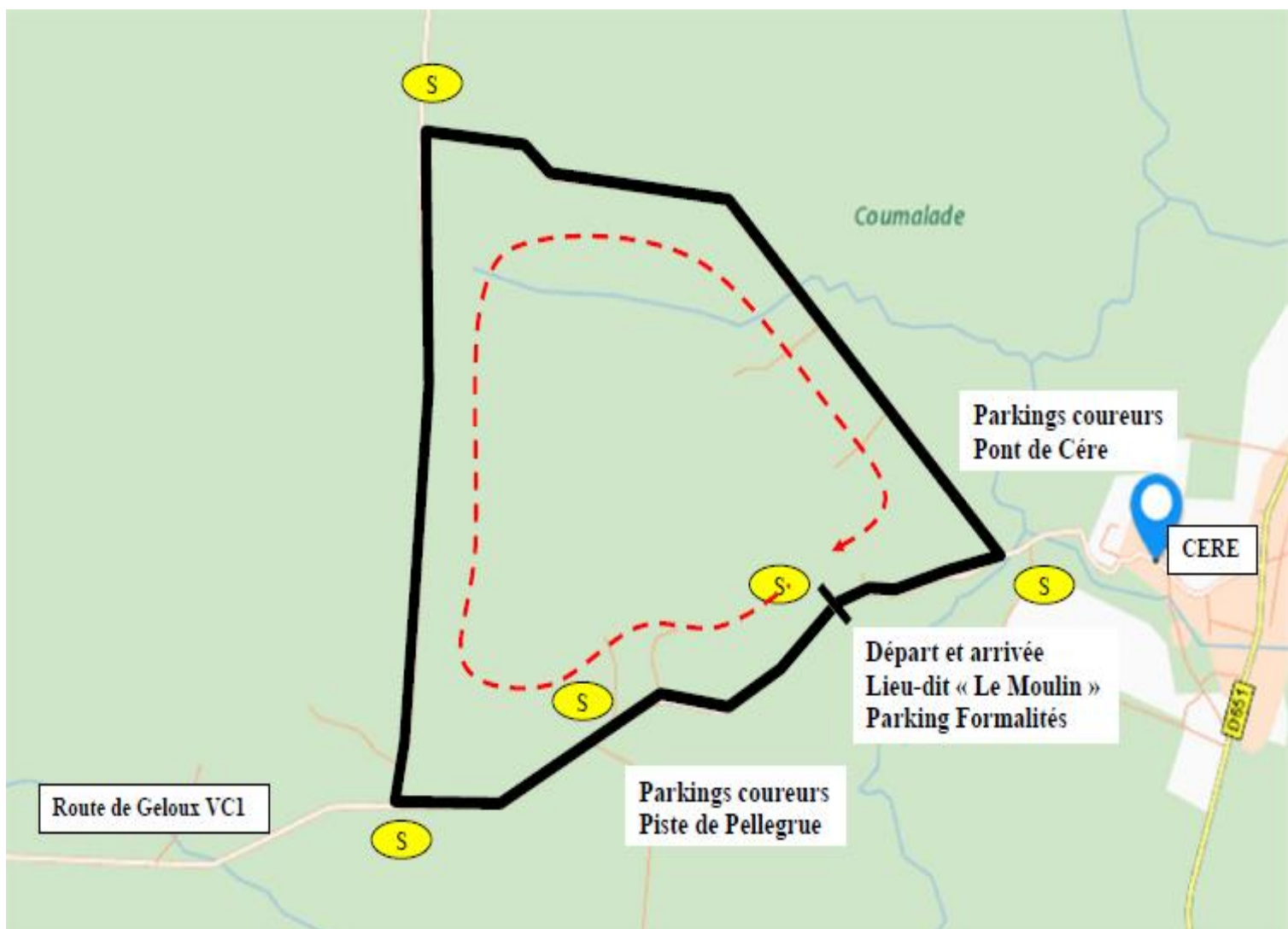
- **Prise de connaissance des mesures affichées**
- **Port du masque obligatoire** pour toutes les personnes, de l'organisation, des coureurs (qui l'enlèveront au moment du départ) des accompagnateurs et des spectateurs.
- **Respect** des mesures affichées et annoncées par l'organisation :
 - Sens de circulation des personnes.
 - Prise de gel hydroalcoolique à l'entrée de la prise des dossards qui seront remis dans un contenant spécifique après l'arrivée.
 - Si besoin présentation de la licence par le coureur (sans la donnée)

Art 7 - DEPANNAGE : Le dépannage sera assuré par les voitures de l'organisation.

Art 8 – DROIT A L'IMAGE

Les participants et encadrements acceptent que leur image soit utilisée dans diverses communications de l'épreuve sans contrepartie. Ces documents pourront être exploités sans limite dans le temps par l'organisation

Circuit de Cère



Renseignements J.Sabathier Tél : 06 80 32 88 12